



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°IDF-049-2025-04

PUBLIÉ LE 22 AVRIL 2025

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Agence régionale de santé d'Ile-de-France-Cellule officines de pharmacie

IDF-2025-04-18-00009 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/47 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie (3 pages) Page 3

IDF-2025-04-18-00010 - Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/49 portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie (3 pages) Page 7

Agence Régionale de Santé / Direction de la Santé Publique

IDF-2025-04-22-00001 - Arrêté n°2025-04-221 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Nord-Ouest (4 pages) Page 11

IDF-2025-04-22-00002 - Arrêté n°2025-04-222 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Centre (4 pages) Page 16

IDF-2025-04-22-00003 - Arrêté n°2025-04-223 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Sud (3 pages) Page 21

IDF-2025-04-22-00004 - Arrêté n°2025-04-224 portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Est (4 pages) Page 25

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France / Pôle Politique du travail

IDF-2025-04-22-00005 - Décision n° 2025-083 du 22 avril 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim^s au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines (3 pages) Page 30

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-18-00009

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/47 portant
autorisation de transfert d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/47

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 12 juillet 2023 portant octroi de la licence n°95#001135 à l'officine de pharmacie sise 19 Avenue du Général de Gaulle à GARGES-LES-GONESSE (95140) ;
- VU** la demande enregistrée le 23 décembre 2024, présentée par Monsieur Abdelkrim NOUFEL, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE PRINCIPALE à GARGES-LES-GONESSE (95140) en vue du transfert de cette officine vers le 5 Avenue du Général de Gaulle à GARGES-LES-GONESSE (95140) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 3 avril 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Île-de-France en date du 3 février 2025 ;

- CONSIDÉRANT** que le déplacement envisagé se fera à 170 mètres de l'emplacement actuel de l'officine, dans le même quartier délimité au nord par la rue Noyer des Belles Filles, au sud par l'avenue du Général de Gaulle (Route D125), à l'est par le parc du Fort de Stains et à l'ouest par la voie ferrée ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDÉRANT** que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;
- CONSIDÉRANT** que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;
- CONSIDÉRANT** que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Abdelkrim NOUFEL, pharmacien titulaire et représentant de la SELARL PHARMACIE PRINCIPALE, est autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire du 19 Avenue du Général de Gaulle à GARGES-LES-GONESSE (95140) vers le 5 Avenue du Général de Gaulle à GARGES-LES-GONESSE (95140).
- ARTICLE 2^e :** La licence n°95#001143 est octroyée à l'officine au 5 Avenue du Général de Gaulle à GARGES-LES-GONESSE (95140).
- Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.
- ARTICLE 3^e :** La licence n°95#001135 devra être restituée à l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.
- ARTICLE 4^e :** Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.
- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine ainsi transférée devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7^e :

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 avril 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par déléation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-18-00010

Arrêté n°DOS/EFF/OFF/2025/49 portant
autorisation de regroupement d'officines de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2025/49

portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- VU** le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU** le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** l'arrêté n° DS 034/2024 du 29 avril 2024, publié le 30 avril 2024, portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Arnaud CORVAISIER, Directeur de l'offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 30 juin 1943 portant octroi de la licence n°78#000125 à l'officine de pharmacie sise 35 rue au Pain à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) ;
- VU** l'arrêté du 1er juillet 1943 portant octroi de la licence n°78#000132 à l'officine de pharmacie sise 14 rue André Bonnenfant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) ;
- VU** l'arrêté du 1er juillet 1943 portant octroi de la licence n°78#000130 à l'officine de pharmacie sise 6 rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) ;
- VU** la demande enregistrée le 27 décembre 2024, présentée par L'EUURL PHARMACIE DU CHATEAU, représentée par Madame Marie-Sophie MARCEAU, pharmacien titulaire de l'officine sise 35 rue au Pain à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), et la SARL PHARMACIE BONNENFANT, représentée par Madame Maud JAUMOUILLE, pharmacien titulaire de l'officine sise 14 rue André Bonnenfant à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), et la SELURL PHARMACIE AUGÉ représentée par Madame Françoise AUGÉ, pharmacien titulaire de l'officine sise 6 rue de Paris à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) en vue du regroupement de leurs officines vers le local sis 10 rue de la Salle à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) ;
- VU** l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 17 mars 2025 par le Département Qualité Sécurité Pharmacie Médicament Biologie de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France ;

- VU** l'avis réputé rendu du représentant de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis réputé rendu du représentant de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France pour la région Ile-de-France ;
- VU** l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que le regroupement envisagé se fera dans un autre local sis 10 rue de la Salle à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) ;

CONSIDÉRANT que la commune de la SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100) comptabilise au dernier recensement en vigueur 45 286 habitants et dispose de 14 officines ouvertes au public ;

CONSIDÉRANT que le regroupement proposé n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier des officines à regrouper ;

CONSIDÉRANT que l'accès à la nouvelle officine sera aisé par sa visibilité, par des aménagements piétonniers et des stationnements ;

CONSIDÉRANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation et remplit les conditions d'accessibilité ;

CONSIDÉRANT que le regroupement envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier où sera située l'officine issue du regroupement ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Est autorisé le regroupement, dans le local sis 10 rue de la Salle à SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (78100), des officines dont Madame Marie-Sophie MARCEAU, Madame Maud JAUMOUILLE, Madame Françoise AUGÉ sont titulaires.

ARTICLE 2^e : La licence n°78#001324 est octroyée à l'officine issue du regroupement.

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3^e : Les licences 78#000125, 78#000132 et 78#000130 devront être restituées à l'Agence régionale de santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4^e : Conformément aux dispositions de l'article L. 5125-19 du code de la santé publique, la présente autorisation de regroupement ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation aux pharmaciens demandeurs.

- ARTICLE 5^e :** Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France, l'officine issue du regroupement autorisé par le présent arrêté devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la notification du présent arrêté.
- ARTICLE 6^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 7^e :** Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 18 avril 2025

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Par délégation,
Le directeur du Pôle Efficience

SIGNÉ

Fabien PERUS

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-22-00001

Arrêté n°2025-04-221 portant sur la nomination
des membres du comité de coordination
régionale de la santé sexuelle CoReSS
Île-de-France Nord-Ouest

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025-04-221

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Nord-Ouest

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L3121-1 et L3121-2 ;
- VU** Le Décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** L'arrêté du ministre de la Santé du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France N°DSP-21776 en date du 17 mars 2025 relatif à l'implantation des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Île-de-France Nord-Ouest ayant pour siège le groupement hospitalier : hôpitaux Universitaires Paris Nord Val-de-Seine de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, site Bichat-Claude Bernard situé à Paris (18^e) est composé de 50 membres titulaires et 27 suppléants.

ARTICLE 2 Sont nommés membres du CoReSS Ile-de-France Nord-Ouest,

Au titre du Collège 1, les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme CHEPELIUK DOWNES Maryna, conseillère conjugale et familiale – sexologue au Centre de santé sexuelle du CD 78 à Plaisir (78)

Titulaire : M DE TRUCHIS Pierre, Praticien Hospitalier à l'hôpital RAYMOND POINCARE, APHP, de Garches (92)

Suppléante : Mme CAPRON TROUILLARD Emmanuelle, Infirmières de soins généraux à l'Hôpital Raymond Poincaré APHP de Garches (92)

Titulaire : Mme DEAU Ségolène, médecin coordinatrice du CeGIDD des Mureaux, GHT Yvelines Nord – (78)

Suppléante : Mme BLONDEL-VEZARD Tiphaine, Infirmière au Centre Hospitalier Meulan les Mureaux, GHT Yvelines Nord – (78)

Titulaire : Mme FOURCADE Alexandra, conseillère départementale au CD des Hauts de Seine, Nanterre (92)

Suppléante : Mme FRANCCART Marie Agnès, CD92, conseillère technique en santé sexuelle, CD 92, Nanterre (92)

Titulaire : M FOURN Erwan, Médecin, Hôpital Foch, Suresnes (92)
Suppléante : Mme MAJERHOLC Catherine, Attachée de consultation, Hôpital Foch, Suresnes (92)

Titulaire : Mme KHUONG Marie-Aude, Praticien hospitalier, Hôpital Delafontaine Saint Denis (93)

Titulaire : Mme LANDAIS Anne, Médecin généraliste, Centre Municipal de Santé du Cygne, Saint Denis (93)

Suppléante : Mme SAUTEREAU Aurélie, Médecin généraliste, Centre Municipal de Santé de La Plaine, Saint Denis (93)

Titulaire : M LANDMAN Roland, Praticien hospitalier, Hôpital Bichat, Paris (18^e)

Suppléante : SASIA Elodie, Médecin responsable du Centre de santé sexuelle, Hôpital Bichat APHP, Paris (18^e)

Titulaire : M LUSIGNAN Jean-Baptiste, Responsable du pôle santé jeunesse et publics prioritaires, Crips Île-de-France, Paris

Titulaire : Mme MASSE Virginie, médecin responsable du CeGIDD, Ville de Nanterre (92)

Titulaire : Mme ROUVEIX Elisabeth, médecin, Hôpital Ambroise Paré APHP, Boulogne (92)

Suppléante : Mme PERRINEAU Ségolène, Praticien hospitalier, Hôpital Ambroise Paré APHP, Boulogne (92)

Titulaire : Mme ROUVRAIS Marie, Infirmière sexologue, Hôpital Beaujon APHP, Clichy (92)

Suppléante : Mme VILLEMANT Agnès, Médecin, Hôpital Beaujon APHP, Clichy (92)

Titulaire : M TARHINI Hassan, Praticien hospitalier, Hôpital NOVO-Site de Pontoise (95)

Titulaire : Mme VIOMESNIL Vanessa, Présidente de la CPTS Paris (18^e)

Titulaire : M YAZDANPANAHA Yazdan, PUPH, Hôpital Bichat APHP, Paris (18^e)

Suppléante : Mme BOUVET Elisabeth, Médecin, Hôpital Bichat, Paris (18^e)

Au titre du Collège 2, les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants :

Titulaire : Mme ABGRALL Sophie, Médecin, Hôpital A Béclère APHP, Clamart (92)

Titulaire : Mme ADJOURD Fatima, Sage-femme et sexologue, Hôpital d'Argenteuil (95)

Titulaire : Mme BLONDEL Caroline, Directrice Médicale Adjointe, Fondation John Bost, Menucourt, (95)

Suppléant : M SMITH Wynn, Infirmier en pratiques avancées, Fondation l'Élan Retrouvé, pôle TSA, Paris

Titulaire : Mme CASSANET Véronique, Coordinatrice médicale CPEF, Mairie de Saint-Denis (93)

Suppléante : Mme MIT Anaïs, Cheffe de projet santé publique, Mairie de Saint-Denis (93)

Titulaire : M DANELUZZI Vincent, Praticien Hospitalier, Hôpital Max Fourestier, Nanterre (92)

Suppléante : Mme DUBOIS Séverine, Assistante Médico-Administrative, Hôpital Max Fourestier, Nanterre (92)

Titulaire : M Giroux Fabrice, Directeur de la Santé, Mairie d'Aubervilliers, (93)

Titulaire : Mme DOURNON Nathalie, APHP Hôpital Raymond Poincaré, Garches (92)

Suppléante : Mme GREDER BELAN Alix Médecin, responsable du CeGIDD, Hôpital A Mignot Le Chesnay Rocquencourt (78)

Titulaire : Mme JEBEREAN Monica, Directrice du champ soin et handicap, La Sauvegarde des Yvelines, Versailles (78)

Suppléante : Mme BAUTIAN Fanny, Psychologue clinicienne, La Sauvegarde des Yvelines, Versailles (78)

Titulaire : Mme LAUGIER Joëlle, Cheffe de service Addictologie Centre Hospitalier de Saint-Denis (93)

Suppléante : Mme SADFI Rim, psychologue, CSAPA Le Corbillon, Saint Denis (93)

Titulaire : Mme MARIN MARIN Laura, Médecin, Hôpitaux Georges Pompidou et Corentin Celton, AP-HP, (75 et 92)

Suppléante : Mme GRANSE Laurence, Intervenante en santé sexuelle, Planning Familial , Asnières sur Seine (92)

Titulaire : M L'YAVANC Thomas, Médecin chef de service / président de CME, Hôpital Jean Jaurès, Paris (19^e)

Titulaire : Mme PITREY Agathe, chargée de projet en prévention, CODES95, Pontoise (95)

Suppléante : Mme DUBO Marie Jo, Directrice de pôle, ESPERER 95, Cergy (95)

Titulaire : Mme REHALLI Nastassia, Infirmière en pratique avancée, Centre hospitalier Le Vésinet (78)

Titulaire : Mme RUDELLE Corinne, Référente en périnatalité et santé sexuelle, Conseil départemental du Val d'Oise, Pontoise (95)

Suppléante : Mme BRIAND Christelle, IDE au Pôle hors les murs, Conseil départemental du Val d'Oise, Pontoise (95)

Titulaire : Mme STANNEY Marianne, coordinatrice de centres de santé sexuelle, Ville de Paris

Titulaire : M VISSIO Guillaume, Directeur, Centre Municipal de Santé Louis Pasteur - Bagneux (92)

Suppléante : Mme NEVES Marlene, Directrice–Coordinatrice, CPTS Bagneux (92)

Au titre du Collège 3, les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : M BARTOLI, Marc-Antoine, Coordinateur prévention ACTUP-Paris, Paris

Suppléant : M CONSTANTINO Arlindo, Président, ACT UP-Paris, Paris

Titulaire : M BITHOUN Jean-Marc, Écouteur administrateur, Action Traitement, Paris

Suppléant : Mme BRIANT Denise, Bénévole, Action Traitement, Paris

Titulaire : Mme GENEVOIS Armelle, Responsable de site, Solensi, Bobigny (93)

Suppléante : Mme ABDOU Fati, Cheffe de service, BASILIADE/URACA Paris

Titulaire : Mme HIGGINS Pauline, sage-femme, association FTDA, Paris

Titulaire : Mme MESSAOUDI, Ines, Directrice, Association PASTT, Paris

Titulaire : M MIATTI Thierry, Sexologue, Afrique Avenir, Paris

Suppléante : Mme LUTONADIO Belinda, Médiatrice en Santé, Afrique Avenir, Paris

Titulaire : Mme PIERARD Dorothée, CSAPA/CAARUD Ego, Paris

Titulaire : M REY-FAUVINET Paul, Volontaire, AIDES, Paris

Suppléant : M NIGON Patrick, Volontaire, AIDES, Pantin

Titulaire : Mme RINCON Giovanna, Directrice, ACCEPTESS-T, Paris

Suppléant : M BLANQUART Laszlo, Direction, ACCEPTESS-T, Paris

Titulaire : Mme NGUEKENG Rose, Médiatrice en santé, IKAMBERE, Saint-Denis (93)

Suppléante : Mme SINON Aminata, Coordinatrice de projets, IKAMBERE, Saint-Denis (93)

Titulaire : Mme SOMMERLATTE Eva, coordination des équipes, Comité des familles, Paris

Suppléante : Mme JUSTAMON Raphaëla, ADSF - Agir pour la Santé des Femmes, Paris

Titulaire : Mme TOKOLO MANDALA Marie-Hélène, Présidente, Association Marie Madeleine, Versailles (78)

Au titre du Collège 4, les personnes qualifiées suivantes :

Titulaire : Mme BOUMEDIANE Lydia, Directrice du CIDFF Hauts de Seine Nord, Nanterre (92)

Titulaire : Mme BOURMAUD Aurélie, Praticienne Hospitalière et sexologue, Hôpital Robert Debré, AP-HP et Université Paris Cité, Paris (19^e)

Titulaire : Mme BOUTRIN Elodie, infirmière sexologue, CD 92, Centre de santé sexuelle, Antony (92)

Titulaire : M GHOSN Jade, Praticien hospitalier et responsable CeGIDD, Hôpital Bichat - Claude Bernard APHP, Paris (18^e)

Titulaire : Mme NOËL Sabine, psychologue, Hôpital Ambroise Paré APHP, Boulogne Billancourt (92)

Titulaire : M PAPAZIAN Patrick, Médecin sexologue, Hôpitaux Bichat et Pitié Salpêtrière, Paris (13^e)

Titulaire : M SEHOUANE Rachid, praticien hospitalier, CH GONESSE (95)

ARTICLE 3 Le président, le vice-président et le bureau du CoReSS sont élus par ses membres. Le mandat des membres titulaires et suppléants du CoReSS est de quatre ans. Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son membre suppléant.
Le règlement intérieur précisera ces modalités.

ARTICLE 4 Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 5 Le Directeur de la santé publique et les Directeurs et Directrices des Délégations départementales de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-22-00002

Arrêté n°2025-04-222 portant sur la nomination
des membres du comité de coordination
régionale de la santé sexuelle CoReSS
Île-de-France Centre

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025-04-222

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Centre

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L3121-1 et L3121-2 ;
- VU** Le Décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** L'arrêté du ministre de la Santé du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France N°DSP-21776 en date du 17 mars 2025 relatif à l'implantation des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Île-de-France Centre ayant pour siège le groupement hospitalier : Groupement hospitalier Pitié-Salpêtrière de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris site Pitié-Salpêtrière situé à Paris (13^e) est composé de 36 membres titulaires et 14 suppléants.

ARTICLE 2 Sont nommés membres du CoReSS Île-de-France Centre

Au titre du Collège 1, les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme ARGENTIN Chloé, Médecin, CeGIDD/CSS Belleville, Paris (20^e)
Suppléante : Mme LAMALLE-NUEZ Isabelle, Conseillère Conjugale et Familiale, Centre de Santé Sexuelle FOCSS, Paris (11^e)

Titulaire : Mme BERNON Marie-Astrid, Coordinatrice projets en prévention santé, CeGIDD, Conseil Départemental de l'Essonne, (91)

Titulaire : M CAPPANERA Rémi, Médecin, Centre Départemental de Santé Sexuelle, Conseil Départemental de l'Essonne, (91)
Suppléante : Mme BEATO Adeline, Infirmière en santé sexuelle, Conseil Départemental de l'Essonne, (91)

Titulaire : M CAVELIER Fabien, Infirmier, CPTS, Paris (11^e)
Suppléant : M SIGUIER Martin, Médecin, Hôpital Tenon, Paris (20^e)

Titulaire : Mme CORDON-LESIEUX Cécile, Kinésithérapeute-sexologue, CPTS et Cabinet de pelvi-périnéologie et de sexologie, Val d'Orge (91)
Suppléante : Mme HERICHER Sophie, Infirmière, Centre Hospitalier Bligny (91)

Titulaire : M LEGRAND-BRIVES Yoan, Cadre infirmier CSAPA/CAARUD, Emergence Espace Tolbiac, Paris (13^e)

Titulaire : Mme PAME Patricia, Médecin Généraliste et de santé communautaire CPTS Paris (12^{ème})
Suppléant : Mr ORNERE Thibault, Médecin Généraliste, Cabinet libéral, Paris (12^e)

Titulaire : M PASCAL Clément, Médecin Généraliste, Hôpital Saint-Antoine AHPH/ Cabinet Libéral, Paris (12^e)
Suppléante : Mme MAGRINI-TELES Giovanna, Médiatrice de santé, Hôpital Saint -Antoine AHPH, Paris (12^e)

Titulaire : Mme MONSEL Gentiane, Médecin, CeGIDD, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris (13^e)

Titulaire : Mr FREMONDIERE Marc, Cadre paramédical, Centre de santé Sexuelle le 190, Paris (11^e)

Au titre du Collège 2, les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants :

Titulaire : M CHIARABINI Thibault, Médecin, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^e)
Suppléante : Mme NEROZZI BANFI Estelle, Médecin, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^e)

Titulaire : M CRUCHET Romuald, Médecin de Santé Publique & Médecine Sociale/CeGIDD, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^e)

Titulaire : Mme El Khoury Fabienne, Chercheuse en Epidémiologie, IPLES Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^e)
Suppléante : Mme GRABAR Sophie, Médecin Epidémiologiste, IPLES, Institut Pierre Louis d'Epidémiologie et de Santé Publique, Hôpital Saint-Antoine, Paris (12^e)

Titulaire : Mme FRANÇOIS Coraline, Éducatrice spécialisée, Charonne Oppelia Etablissement médico-social, Paris (13^e)
Suppléant : M HENDOUZE Maurice, Directeur de pôle, Foyer Dumonteil et CAJ Montempoivre, Etablissement médico-social, Paris (13^e)

Titulaire : Mme MALVEZIN Elodie, Médecin, CPTS et centre de santé sexuelle, Paris (20^e)

Titulaire : M MENDES Nicolas, Psychologue-Sexologue, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris (13^e)

Suppléante : Mme POIRIER Fanny, Psychologue-Clinicien, Hôpital Pitié Salpêtrière, Paris (13^e)

Titulaire : M PIALOUX Gilles PUPH, Hôpital TENON, Service maladies infectieuses et tropicales, Paris (20^e)

Titulaire : M VALANTIN Marc-Antoine, Médecin, Hôpital Pitié-Salpêtrière, Service maladies infectieuses et tropicales, Paris (13^e)
Suppléante : Mme POURCHER Valérie, Médecin, Hôpital Pitié-Salpêtrière, Service maladies infectieuses et tropicales, Paris (13^e)

Titulaire : M EL HILALI Marouane, Directeur territorial Groupement associatif CITHéA/Evars, Evry- Courcouronne (91)

Titulaire M DOMERGUES Marc, Gynécologue-Obstétricien, Centre d'Accueil en Santé sexuelle et de lutte contre les Violences AHPH, Paris (13^e)
Suppléante : Mme GIRAUD Delphine, Sage-femme, Centre d'Accueil en Santé sexuelle et de lutte contre les Violences AHPH, Paris (13^e)

Titulaire : Mme BECHET Marie, Infirmière Conseillère Technique, Rectorat de Paris,

Titulaire : Mme KNAFF Corinne, Cadre Supérieur Infirmier, Conseil départemental de l'Essonne (91)

Titulaire : Mme NEDELEC LISSILOUR Catherine, Cadre Supérieur de santé, Conseil Direction de la Protection Maternelle et Infantile et de la Santé, Conseil départemental de l'Essonne (91)

Au titre du Collège 3, les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : Mme MARAILLET Béatrice, Directrice, Le Bus Des Femmes, Paris (20^e)

Titulaire : Mme DUPLESSY Catherine, Directrice, Association SAFE, Paris (15^e)

Titulaire : Mme HUSOVI Sibela, Directrice Adjointe, Association PREPSY, Paris (13^e)

Titulaire : M MATHIAS Christophe, Coordinateur, Association les Actupiennes, Paris (17^e)

Titulaire : Mme PERRIAU Séverine, Directrice, Association, Diagonale Île-de-France, Juvisy-Sur-Orge (91)

Titulaire : M PERRINE Bruno, Président d'honneur et trésorier, Association les amis du patchwork des Noms, Paris (20^e)

Suppléant : M MEGAPTCHE LIPJIO Gaétan Stéphane, Médiateur en santé, Association Comité Des Familles, Paris (20^e)

Titulaire : Mme PERRIN-PREVELLE Anaïs, Directrice de l'association OUTrans, Paris (4^e)

Suppléant : Mme CHOLET Talia, Bénévole/Volontaire, Association FLIRT, Paris

Titulaire : Mme RODRIGUES Martine, Responsable du pôle santé jeunesse et publics prioritaires, Association Le Crips Ile-de-France

Titulaire : Mme TALLIO Timothée, Cheffe de service, Association Basiliade, Paris (11^e)

Titulaire : M TSHIALA KATUMBAY Papy, Médiateur en Santé, Association Espoir, Etampes (91)

Au titre du Collège 4, les personnes qualifiées suivantes :

Titulaire : Mme ANTHOINE Maëva, Infirmière scolaire, Institution Jeanne D'Arc, Etampes (91)

Titulaire : Mme CAZAL Vanessa, Responsable santé, Communauté d'agglomération Paris Saclay, Orsay (91)

Titulaire : Mme THIBAUT Florence, Professeur de Psychiatrie et d'Addictologie Université Paris Cité et AP-HP, Paris (75)

ARTICLE 3 Le mandat des membres titulaires et suppléants du CoReSS est de quatre ans. Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son suppléant.

ARTICLE 4 Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 5 Le Directeur de la santé publique et les Directeurs et Directrices des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-22-00003

Arrêté n°2025-04-223 portant sur la nomination
des membres du comité de coordination
régionale de la santé sexuelle CoReSS
Île-de-France Sud

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025-04-223

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Sud

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L3121-1 et L3121-2 ;
- VU** Le Décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** L'arrêté du ministre de la Santé du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France N°DSP-21776 en date du 17 mars 2025 relatif à l'implantation des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Île-de-France Sud ayant pour siège le groupement hospitalier Henri Mondor de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris site Henri Mondor à Créteil (94) est composé de 34 membres titulaires et 16 suppléants :

ARTICLE 2 Sont nommés membres du CoReSS Île-de-France Sud

Au titre du Collège 1, les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme BERLANT Sophie, pharmacienne, pharmacie des Halles, Paris (4^e)

Titulaire : Mme DELLION Sophie, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Suppléante : Mme KONATE Marie, infirmière, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Titulaire : Mme DEMAY Emiline, chargée de mission auprès de l'ICTR, rectorat de Paris

Suppléante : Mme VERJUS Victoria, infirmière, Ecole Alsacienne, Paris (6^e)

Titulaire : M Samuel ETIEN Samuel, praticien hospitalier, Hôpital Dieu, Paris (4^e)

Suppléante : Mme SLAMA Laurence, praticien hospitalier, Hôpital Dieu, Paris (4^e)

Titulaire : Mme Valérie GARRAIT, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Suppléante : Mme PETITIER Jade, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (94)

Titulaire : Mme GOMES PIRES Elisabeth, hôpital Necker APHP Paris

Titulaire : Mme GOJJARD Cécile, praticien hospitalier, CHU Bicêtre – APHP (94)

Suppléante : Mme LEVI Laura, Médecin Infectiologue, CHU Bicêtre – APHP (94)

Titulaire : M JAMI Herve, Médecin Directeur du Service de Santé Etudiante, Université Paris Est Créteil (94)

Titulaire : Mme LE BEC Dorothée, médecin généraliste, CMUS Marcel TRIGON (94)

Titulaire : M LOPEZ ZARAGOZA Jose Luis, praticien hospitalier, CHU Henri Mondor (94)

Suppléant : M OUDJHANI Moussa, Pharmacien hospitalier, CHU Henri Mondor (94)

Titulaire : Mme MEYER Laurence, Epidémiologiste, Hôpitaux Universitaires Paris Saclay (94)

Titulaire : Mme PRINGAULT Maria Vittoria, Médecin psychiatre et sexologue, GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, Paris (14^e)

Suppléante : Mme CHOLLIER Marie, psychologue, GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences, Paris (14^e)

Au titre du Collège 2, les représentants des institutions et des organisations, notamment des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux, intervenant dans le champ de la santé suivants :

Titulaire : M ARSAC Phillipe, médecin, Institut Alfred Fournier, Paris (14^e)

Titulaire : Mme BECKER Magalie, directrice, CSAPA/CJC ITHAQUE (94)

Titulaire : Mme CARAUX PAZ Pauline, médecin infectiologue, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Suppléante : Mme BELKACEM Anna, praticien hospitalier, Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve Saint Georges (94)

Titulaire : Mme CHAUVIN Flore, Coordinatrice CLS, Cheffe de pole prévention, Ville de Vitry sur Seine (94)

Titulaire : Mme DUVIVIER Claudine, praticien hospitalier, Hôpital NECKER, Paris (15^e)

Suppléante : Mme EL KADIOUI EL IDRISSE Mariam, infirmière, Hôpital NECKER, Paris (15^e)

Titulaire : Mme FERNANDEZ Isabelle, directrice, CSAPA Visa 94 (94)

Titulaire : M GALLIEN Sebastien, médecin infectiologue, CHU Henri Mondor (94)

Titulaire : Mme GOUSSAULT CAPMAS Perrine, Praticien Hospitalier, CHU Bicêtre APHP (94)

Suppléante : Mme ROCCHI Delphine, praticien hospitalier, CHU Bicêtre – APHP (94)

Titulaire : Mme KRASTINOVA Evguenia, praticien hospitalier, CeGIDD/PASS CHIC Créteil, (94)

Suppléant : M DA SILVA Richard, Infirmier, CeGIDD CHI Créteil, (94)

Titulaire : M LEOPOLD-METZGER David, Médecin généraliste et sexologue, CeGIDD Ridder, Paris (14^{ème})

Titulaire : M MARTINEZ Gérald, Directeur santé et CeGIDD, Ville de Champigny (94)

Titulaire : M MENARD Jean-Pierre, Médecin conseil technique, Conseil Départemental du Val de Marne, Créteil (94)

Titulaire : Mme NEVEU Catherine, cadre de santé, CSS Paris centre / Espace santé jeunes APHP, Paris (4^e)

Suppléante : Mme GRIBE Garance, infirmière sexologue, Centre de santé sexuelle hôpital hôtel-Dieu, Paris (4^{ème})

Titulaire : Mme PERROTTE Frédérique, sage-femme, référente Handigynéco IDF Paris (14^e)

Titulaire : Mme RACHLINE Anne, praticien hospitalier, Hôpital Hôtel Dieu, Paris (4^e)

Suppléante : Mme PAVIE Juliette, praticien hospitalier, Hôpital Hôtel Dieu, Paris (4^e)

Titulaire : Mme ZAH Sofia, IPA, GH Fondation Vallée – Paul Guiraud, (94)

Au titre du Collège 3, les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : M ANDRE Jérôme, directeur, HF PREVENTION

Suppléant : M CRUZEL Maxime, bénévole, Centre LGBTQI+ de Paris et d'Île-de-France

Titulaire : Mme BOULIN PRAT Arielle, bénévole, Mouvement Français pour le Planning familial - Fédération régionale d'Île-de-France

Titulaire : M COUDRAY Jérémie, Chargé de prévention en santé, ENIPSE, Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé

Suppléant : M TONG Viet, acteur de prévention, ENIPSE, Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé

Titulaire : Mme CUADROS Sophie, directrice, Maison de la Prévention, Fontenay-sous-Bois (94)

Titulaire : M VIBERT Bastien, Responsable de programmes, Crips Île-de-France, Paris

Au titre du Collège 4, les personnes qualifiées en santé sexuelle suivantes :

Titulaire : Mme ESTEVE-TERRE Stéphanie, psychologue formatrice, Paris,

ARTICLE 3 Le président, le vice-président et le bureau du CoReSS sont élus par ses membres. Le mandat des membres titulaires et suppléants du CoReSS est de quatre ans. Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son membre suppléant.

Le règlement intérieur précisera ces modalités.

ARTICLE 4 Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

ARTICLE 5 Le Directeur de la santé publique et les Directeurs et Directrices des délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Agence Régionale de Santé

IDF-2025-04-22-00004

Arrêté n°2025-04-224 portant sur la nomination
des membres du comité de coordination
régionale de la santé sexuelle CoReSS
Île-de-France Est

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°2025-04-224

Portant sur la nomination des membres du comité de coordination régionale de la santé sexuelle CoReSS Île-de-France Est

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique, notamment les articles L.1434-1, L3121-1 et L3121-2 ;
- VU** Le Décret n°2024-670 du 3 juillet 2024 relatif à la coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** L'arrêté du ministre de la Santé du 31 janvier 2025 relatif aux modalités de composition, de nomination, de fonctionnement et portant cahier des charges des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;
- VU** Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France, à compter du 29 avril 2024 ;
- VU** L'arrêté du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France N°DSP-21776 en date du 17 mars 2025 relatif à l'implantation des comités de coordination régionale de la santé sexuelle ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le comité de coordination régionale de la santé sexuelle (CoReSS) Île-de-France Est ayant pour siège le Groupe Hospitalier Saint-Louis, Lariboisière, Fernand-Widal de l'Assistance Publique-Hôpitaux Paris, Site Saint Louis situé à Paris (10^e), est composé de 42 membres titulaires et 31 suppléants.

ARTICLE 2 Sont nommés membres du CoReSS Île-de-France Est

Au titre du Collège 1, les représentants des professionnels de santé et de l'action sociale de la prévention et de la promotion de la santé suivants :

Titulaire : Mme DELAUGERRE Constance, Laboratoire virologie, Hôpital Saint-Louis - Lariboisière, Paris (10^e)
Suppléante : Mme BERCOT Béatrice, CNR des IST bactériennes, Hôpital Saint-Louis - Lariboisière, Paris (10^e)

Titulaire : Mme GATEY Caroline, Praticien hospitalier, GHEF, Jossigny (77)
Suppléante : Mme TATEO Maria Grazia, médecin responsable du CeGIDD, GHEF Meaux (77)

Titulaire : Mme GHNASSIA-PETIT Bettina, Juriste, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny (93)
Suppléante : Mme HOCDE Christiane, Formatrice, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny (93)
Titulaire : Mme LANGLOIS Julie, Pharmacien hospitalier, Centre hospitalier Sud Seine-et-Marne, Fontainebleau (77)
Suppléante : Mme BOSTON Anaïs, pharmacienne, Pharmacie des Sablons, Veneux-les-Sablons (77)

Titulaire : Mme DA SILVA Elodie, Sage-femme référente en addictologie et périnatalité Equipe de liaison et de soins en addictologie Hôpital Lariboisière Fernand-Widal APHP Paris (10^e)
Suppléante : Mme LEFRANC Isabel, Sage-femme référente en gynécologie de prévention Equipe de liaison en soins en addictologie, Hôpital Lariboisière Fernand Widal APHP, Paris (10^e)

Titulaire : M LORHO Flavien Infirmier Hôpital Saint Louis APHP, Paris (10^e)
Suppléante : Mme LOZE Bénédicte, IDE/Coordination PrEp Hôpital Saint-Louis APHP, Paris (10^e)

Titulaire : Mme PENOT Pauline Praticien hospitalier et coordinatrice CeGIDD CHI André Grégoire, Montreuil (93)
Suppléant : M GUILLEMINOT Jean, Médecin responsable du Centre de Santé Sexuelle GHI Le Raincy-Montfermeil, Montfermeil (93)

Titulaire : M PICARD Hervé, praticien Centre de santé IPSO Saint-Martin, Paris (3^e)
Suppléant : M GONZALEZ Valentin, médecin généraliste, Centre de santé IPSO Richard Lenoir Paris (11^e)

Titulaire : Mme PRINGAULT Annabelle, Directrice CEGIDD/CSMSS, CHECKPOINT PARIS, Paris (2^e)
Suppléante : Mme BICHAT Iris, Chargée de projet Chemsex/Coordinatrice infirmière, CHECKPOINT PARIS, Paris (2^e)

Titulaire : Mme REBHI Caroline, Gestionnaire et conseillère conjugale, Le planning familial 75, Paris
Suppléante : Mme WEITE ROUX Marion, Conseillère conjugale et formatrice, EPE IDF, Paris (11^e)

Titulaire : SI SALAH Reda Médecin responsable CSS, Maternité des Lilas, Les Lilas (93)

Titulaire : Mme STEHR Yaëlle, Sage-femme CeGIDD et Centre de santé sexuelle, CHI André Grégoire, Montreuil (93)
Suppléante : Mme EGWUNWOKE Onyemah, Assistante sociale, CHI André Grégoire, Montreuil (93)

Titulaire : M VIGNER Nicolas, Praticien hospitalier, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny (93)
Suppléant : M CORDEL Hugues, Praticien Hospitalier, Hôpital Avicenne AP-HP, Bobigny (93)

Titulaire : Mme VILLENEUVE Jeanne Directrice médicale, Centre de santé Oppelia-Richerand, Paris (10^e)
Suppléante : Mme MONNET Margaux, Médecin Généraliste, Centre de santé Oppelia-Richerand, Paris (10^e)

Au titre du Collège 2, les représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux suivants :

Titulaire : Mme AMELLOU Malika, Médecin, Centre de santé sexuelle et de gynécologie médicale, Hôpital Saint-Louis APHP Paris (10^e)
Suppléant : M AWAD Patrick, Médecin généraliste MSP de la Grange aux Belles, Paris (10^e)

Titulaire : Mme AUBRY Marion, IDE coordinatrice PASS/CeGIDD GHSIF, Melun (77)
Suppléante : Mme ALLART Christelle, Infirmière GHSIF, Melun (77)

Titulaire : M BOUCHAUD Olivier, Praticien hospitalier, Hôpital Avicenne APHP, Bobigny (93)

Titulaire : Mme CASTANEDA Julie, sage-femme coordinatrice en santé sexuelle, Hôpital Lariboisière, Paris (10^e)

Titulaire : M DAVID Stéphane, Médecin Responsable du CeGIDD, Hôpital St Louis Lariboisière Fernand Widal, Paris (10^e)
Suppléant : M FOUERE Sébastien, Responsable médical Centre de pathologie génitale/CeGIDD, Hôpital Saint Louis, Paris (10^e)

Titulaire : Mme DELINCHANT Aline, Infirmière conseillère technique départementale, Education nationale, Melun (77)
Suppléante n°1 : Mme LEFEVRE-MICHELSON Félicie, Infirmière adjointe à la conseillère technique départementale, Education nationale, Melun (77)
Suppléante n°2 Mme DOURDOU Sandra, Infirmière de l'éducation nationale, Collège P. Eluard et Secteur, Montereau-Fault-Yonne (77)

Titulaire : Mme FLORENCE Sophie, responsable du Pôle santé sexuelle, Direction de la Santé Publique, Ville de Paris
Suppléante : Mme PASCAL Clélia, Responsable médicale Centre de santé municipal Yvonne Pouzin, Paris (3^e)

Titulaire : Mme GIBEY Lydie, Directrice CREAL Île-de-France, Paris

Titulaire : Mme GUENICHE Audrey, Directrice santé solidarité, Ville de Bondy (93)
Titulaire : M HULEUX Thomas, médecin coordinateur CeGIDD, CD 93, Bobigny (93)
Suppléante : Mme BELHOUARI Katia, responsable médical CEGIDD, CD 93, Bobigny (93)

Titulaire : Mme HURET-SERVANT Carine, Conseillère experte santé périnatale et santé sexuelle, Conseil Départemental de Seine-et-Marne, Melun (77)
Suppléante : Mme STEMPACK-DROISSART Tatiana, gynécologue médicale, Centre de santé sexuelle, Barbizon (77)

Titulaire : M LEROY Pierre, Praticien Hospitalier, groupe hospitalier Sud-Île-de-France (GHSIF), Melun (77)
Suppléante : Mme PHILIPPE Justine, Cadre de santé GHSIF, Melun (77)

Titulaire : Mme MANDA Victoria, praticien hospitalier, Hôpital Saint Louis, Paris (10^e)
Suppléante : Mme PINTADO Claire, Praticien hospitalier, Hôpital Saint Louis, Paris (10^e)

Titulaire : Mme MOUHIM Hannane, Cheffe de service adjointe PMI-CSS, CD 93, Bobigny (93)
Suppléante : Mme VILLALON Elena, Médecin, CSS, CD 93, Montfermeil (93)

Au titre du Collège 3, les représentants des malades et des usagers du système de santé suivants :

Titulaire : Mme ANDOUM Caroline, Présidente BAMESSO ET SES AMIS, Le Blanc-Mesnil (93)
Suppléant : M DJEBELNOUAR Yacine, Président Shams France, Paris

Titulaire : M BADJI Mamadou, Directeur Association d'aide aux migrants, Paris (19^e)

Titulaire : Mme DELLACA-MINOT Elise, Coordinatrice IDF (77,91,93,94) AIDES, Pantin (93)
Suppléant : M LOUVOUEZO KANDA Charles, animateur d'action AIDES, Saint Denis (93)

Titulaire : M DERBRE Thibault, Président, Centre LGBTQIA+ Paris IDF,
Suppléante : Mme RICHARD Léana, Vice-présidente Centre LGBTQIA+, Paris IDF

Titulaire : M DERCHE Nicolas, Directeur, ARCAT, Paris
Suppléante : Mme DAUPHINOT Aurélie, coordinatrice de parcours, ARCAT, Paris

Titulaire : M GRIMAUD Fabrice, Amicale du Nid, Paris
Suppléante : Mme GARCIA MESUREUR Kouka Esperanza, Amicale du Nid, Paris

Titulaire : Mme KIENOU Ghislaine, Coordinatrice Association La Plage, Bobigny (93)

Suppléant : M TIMERA Mamadou, Médiateur en Santé, Association La Plage, Bobigny (93)

Titulaire : M MOLINA Jean-Michel, Vice-président, Crips Île-de-France, Paris

Titulaire : M SHELLY Marc, Président, AREMEDIA, Paris (10^e)

Suppléante : Mme BOST Solène, Directrice, AREMEDIA, Paris (10^e)

Titulaire : Mme TANTET Claire, Présidente, Association Mille Parcours, Pantin (93)

Titulaire : M VIGNES Thibaut, Directeur Général, Les petits bonheurs, Paris

Au titre du Collège 4, les personnes qualifiées suivantes :

Titulaire : Mme LEVEQUE Véronique, Coordinatrice, CPTS Communauté de Communes des 2 Morin, La Ferté Gaucher (77)

Titulaire : M ROMERO-MICHEL Jean-Luc, Conseiller municipal/Adjoint à la Maire, Ville de Paris

Titulaire : Mme LE GRIGUER ATIG Fatima, Responsable coordinatrice, USAP CRPPN Hôpital Rober Ballanger, Aulnay-sous-Bois (93)

- ARTICLE 3** Le mandat des membres titulaires et suppléants du CoReSS est de quatre ans. Tout membre titulaire qui cesse ses fonctions en cours de mandat est remplacé, pour la durée du mandat restant à accomplir, par son suppléant.
- ARTICLE 4** Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.
- ARTICLE 5** Le Directeur de la santé publique et les Directeurs et Directrices des délégations départementales de l'Agence régionale de santé Île-de-France sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera notifié au Directeur Général de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Île-de-France

Signé

Denis ROBIN

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d'Île-de-France

IDF-2025-04-22-00005

Décision n° 2025-083 du 22 avril 2025
portant affectation des agents de contrôle dans
les unités de contrôle et gestion des intérim
au sein de la direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines



Décision n° 2025-083 du 22 avril 2025

**portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim
au sein de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines**

**Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de la
région Ile-de-France par intérim,**

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-1 et suivants,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions
régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de
l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des
solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté interministériel du 20 mars 2025 nommant Marc ROHFRITSCH directeur régional et
interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France par intérim, à
compter du 1er avril 2025,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2024 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu la décision n° 2025-046 du 28 mars 2025 du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France relative à la localisation et à la délimitation des unités
de contrôle et des sections d'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail
et des solidarités des Yvelines,

DÉCIDE

Article 1 : Sont nommés responsables d'unités de contrôle d'inspection du travail de la direction
départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

- Unité de contrôle n°1 : Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°2 : Monsieur Jacques POM, Directeur Adjoint du Travail ;
- Unité de contrôle n°3 : Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail ;
- Unité de contrôle n°4 : *poste vacant*, l'intérim est assuré par Madame Laila EL-MAAKOUL, Directrice Adjointe du Travail.

Article 2 : Sans préjudice des dispositions de l'article R. 8122-10 1° du code du travail et conformément aux
dispositions de l'article R. 8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection du travail
de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines les agents suivants :

1. Unité de contrôle n°1 :

- Section 1 : Madame Evelle SIROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 2 : Madame Annie ANGER, Inspectrice du Travail ;

- Section 3 : Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail ;
- Section 4 : Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail ;
- Section 7 : Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : Monsieur Loïc ROLDAN, Inspecteur du travail ;
- Section 9 : section vacante, l'intérim est assuré par :
 - Madame Sandrine BERTINO, Inspectrice du Travail, sur la commune de Carrière sous Poissy
 - Madame Anne-Laure MERELLE, Inspectrice du Travail, sur la commune de Vaux-sur-Seine ;
 - Madame Marie-Michelle ALGAIN, Inspectrice du Travail, sur la commune d'Évecquemont ;
 - Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail, sur la commune de Médan ;
 - Madame Nolwenn MAUROT, Inspectrice du Travail, sur la commune de Triel-sur-Seine ;
 - Monsieur Loïc ROLDAN, Inspecteur du Travail, sur la commune de Vernouillet ;
 - Madame Nathalie DE CARVALHO, Inspectrice du Travail, sur la commune de Chanteloup-les-Vignes sauf pour l'établissement LIDL ;
 - Madame Agnès DAVID, Directrice Adjointe du Travail pour l'établissement LIDL sis ZAC des Cettons 2 - 78570 Chanteloup-les-Vignes ;
- Section 10 : Madame Capucine GAMBA, Inspectrice du Travail ;
- Section 11 : Madame Lucie TELBOIS, Inspectrice du Travail ;

2. Unité de contrôle n°2 :

- Section 1 : Monsieur Florian TABUTEAU, Inspecteur du travail ;
- Section 2 : section vacante ; l'intérim est assuré par Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du Travail ;
- Section 3 : Madame Catherine PAGAN, Inspectrice du travail ;
- Section 4 : Madame Aurore GIRARD-WASKIW, Inspectrice du Travail ;
- Section 5 : Monsieur Frank GALEA, Inspecteur du Travail ;
- Section 6 : Madame Karine TURQUER, Inspectrice du Travail ;
- Section 7 : section vacante ; l'intérim est assuré par Madame Karine TURQUER, Inspectrice du travail ;
- Section 8 : Monsieur El Hadji Alce SECK, Inspecteur du Travail ;

3. Unité de contrôle n°3 :

- Section 1 : Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
- Section 2 : section vacante, l'intérim est assuré par Madame Chloé MARIE, Inspectrice du travail ;
- Section 3 : Monsieur Ronel CHOUD, Inspecteur du Travail ;
- Section 4 : Madame Catherine BOUGIE, Directrice Adjointe du Travail (à l'exception des chantiers du BTP) ;
Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail, pour toute activité exercée sur l'emprise d'un chantier du BTP ;
- Section 5 : Madame Christine COLLON, Inspectrice du Travail ;
- Section 6 : Monsieur Sylvain QUEVAL, Inspecteur du Travail ;
- Section 7 : Monsieur Guillaume LETERREUX, Inspecteur du Travail ;
- Section 8 : Madame Marina BARBIER, Inspectrice du Travail ;
- Section 9 : Madame Virginie PETIT, Inspectrice du Travail ;

4. Unité de contrôle n°4 :

- Section 1 : Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
- Section 2 : section vacante, l'intérim est assuré par Monsieur Adrien LECOMPERE, Inspecteur du Travail ;
- Section 3 : Madame Brigitte BENOIT, Contrôleur du Travail ;
Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail, est habilitée à prendre les décisions relevant de la compétence exclusive de l'Inspecteur du Travail en vertu de dispositions législatives ou réglementaires ;
- Section 4 : Monsieur Said HAMDJ, Inspecteur du Travail ;
- Section 5 : Monsieur Amine BELKIRI, Inspecteur du Travail ;

- Section 6 : Monsieur Hugues POULAIN, Inspecteur du Travail ;
- Section 7 : Madame Isabelle GAULTIER, Inspectrice du Travail ;
- Section 8 : Madame Camille AHOUANTO, Inspectrice du Travail ;
- Section 9 : Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail ;
- Section 10 :
 - Jusqu'au 30 avril 2025, Madame Nadège CLAUDE, Inspectrice du travail.
 - Section vacante à compter du 1^{er} mai 2025, l'intérim est assuré par Madame Armelle COLLIGNON, Inspectrice du Travail (à l'exception de la commune des Essarts-Le-Roi), et par Monsieur Sylvain QUEVAL pour la commune des Essarts-Le-roi ;

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés à l'article 2 ci-dessus, l'intérim est organisé selon les modalités ci-après :

- Unité de contrôle n°1 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché peut être assuré par un autre inspecteur de l'unité de contrôle n°1 ou à défaut par le responsable de l'unité de contrôle de l'UC1 et le cas échéant par un contrôleur de l'unité de contrôle n°1 pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail de l'unité de contrôle n°1 absent ou empêché sera assuré par un autre contrôleur de l'unité de contrôle n°1 et le cas échéant par un inspecteur de l'unité de contrôle n°1.

- Unité de contrôle n° 2, 3 et 4 :

- Intérim des Inspecteurs du Travail :

L'intérim d'un Inspecteur du Travail des unités de contrôle 2, 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre inspecteur de la même unité de contrôle, à défaut par un inspecteur de l'une des deux autres unités de contrôle ou par l'un des responsables des unités de contrôle des UC 2, UC3 ou UC4 et le cas échéant par un Contrôleur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle pour les établissements de moins de 50 salariés.

- Intérim des Contrôleurs du Travail :

L'intérim d'un Contrôleur du Travail des unités de contrôle 2 ; 3 ou 4 absent ou empêché sera prioritairement assuré par un autre contrôleur de la même unité de contrôle, à défaut par un contrôleur de l'une des deux autres unités de contrôle et le cas échéant par un Inspecteur du Travail de la même unité de contrôle ou de l'une des deux autres unités de contrôle.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un des responsables d'unité de contrôle désignés aux articles 1 et 2 ci-dessus, l'intérim sera assuré par l'un des trois autres responsables d'Unité de Contrôle de la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités des Yvelines.

Article 5 : La présente décision prend effet le 1er avril 2025 et abroge la décision n° 2025-082 du 18 avril 2025 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités des Yvelines.

Article 6 : Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France par intérim est chargé de l'application de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France.

Fait à Aubervilliers, le 22 avril 2025

Le Directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités par intérim,

SIGNÉ

Marc ROHFRIETSCH

3/3